

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE LA SECTION POLONAISE (APESP)
15 octobre 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le mardi 15 octobre 2019 de 18h00 à 20h00 à la CSI (Cité Scolaire Internationale) en présence de Mme Romana Guerder, présidente de l'APESP, Mme Ewa Matczak, coordinatrice de la section polonaise à la CSI, Mme Joanna Bonnard et M. Stanisław Ledóchowski, représentants de l'Institut de Langue et de Civilisation Polonaises, des membres du Conseil d'Administration, et des parents d'élèves de la section. Seize parents sont présents.

L'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue par Mme Guerder et par Mme Matczak
2. Présentation du bilan moral de l'année 2018-2019 par Mme Joanna Guidault, secrétaire
3. Présentation et vote du bilan financier de l'année 2018-2019 par Mme Margirier du cabinet comptable Baizet et M. Ryszard Przewoźniak, le trésorier de l'APESP
4. Vote du bilan financier
5. Présentation et vote des projets pour l'année à venir avec les possibilités de financement par M. Przewoźniak
6. Election et vote de nouveaux membres du Conseil des Parents
7. Discussion sur les cotisations et vote
8. Divers

La séance commence par un mot de bienvenue par Mme Guerder, la présidente de l'APESP. Mme Guerder passe ensuite la parole à Mme Matczak, coordinatrice de la section polonaise qui adresse un mot d'accueil et présente la section.

Cette année, la section polonaise accueille 121 élèves (95 familles), avec 6 enseignants (Mme Borghese, Mme Vallet, Mme Renaut, Mme Matczak, M. Jamroz et Mme Frappier). Mme Matczak est enseignante de la langue polonaise à la CSI depuis 2002 et coordinatrice de la section polonaise depuis 2006. Elle enseigne actuellement au lycée. La section polonaise existe depuis 25 ans. Cette section est la première section polonaise créée au monde, et en France, la première section de langue slave ; il en existe actuellement 4. Nous sommes les précurseurs en ce qui concerne les programmes et les méthodes d'enseignement pour les élèves bilingues. Le 16 octobre aura lieu une rencontre avec la première dame de Pologne, Mme Agata Kornhauser-Duda à l'Ambassade de Paris où Mme Matczak, accompagnée du proviseur, M. Serge Guinot et de représentants de parents d'élèves, aura le plaisir de présenter les fruits du travail de la section polonaise à la CSI.

Ces dernières années ont connu des réformes d'éducation aussi bien en France qu'en Pologne. Les réformes en Pologne ont révolutionné le système d'éducation nationale mais n'ont pas vraiment eu d'impact sur le fonctionnement de la section polonaise en France. De fait, les élèves de la section polonaise fréquentent le collège comme tous les élèves français malgré la suppression des collèges en Pologne. Aussi, l'école primaire comporte 5 classes, le collège 4 classes et le lycée 3 classes (et non 4, comme en Pologne). La dernière réforme française aura des impacts au niveau du baccalauréat. Les enseignants de la section auront des formations dès décembre à Paris afin de préparer cette nouvelle organisation autour du baccalauréat OIB (Option Internationale du Baccalauréat).

Mme Matczak souligne que l'année dernière la section polonaise a compté 19 bacheliers (2 classes) dont un tiers a obtenu la mention très bien.

Mme Matczak revient également sur le rôle de l'APESP au sein de la section polonaise. L'APESP est née il y a 25 ans, au moment de la création de la section polonaise. Durant ces 25 années, l'APESP a connu des hauts et des bas de la part du Ministère de l'Education Nationale polonais qui donnait des dotations pour certaines matières et pas d'autres, pour certaines classes et pas d'autres. Grâce aux parents d'élèves et à l'APESP, la section a survécu à tous ces perturbations économiques et changements d'enseignement en Pologne. L'APESP doit soutenir moralement et financièrement le travail de la section polonaise. L'enseignement à la CSI qui est une école publique, est gratuit. Néanmoins, il y a 25 ans il a été décidé que l'APESP cofinancerait les projets pédagogiques ou encore l'existence de la bibliothèque polonaise de la section grâce aux cotisations annuelles des parents. Mme Matczak souligne que les cotisations permettent à la section de rester autonome par rapport au Ministère de l'Education Nationale dont elle dépend. Mme Matczak demande de participer davantage à la vie de la section afin d'aider Mme Guerder et Mme Effantin.

Mme Matczak signale que de nouvelles possibilités de réalisation de projets éducatifs sont apparues. Le projet Erasmus + de 3 ans, financé par Bruxelles et auquel ont participé 4 pays, a pris fin. C'était un projet dont ont bénéficié 200

élèves au sein de la CSI. Cette année un nouveau projet voit le jour, il durera 18 mois et concernera les élèves du lycée. Il est question de coopérer avec une école polonaise de Łódź autour d'un sujet sur l'histoire parallèle entre Lyon et Łódź. Un budget important a été octroyé pour la réalisation de ce projet afin que les élèves puissent mener des recherches, visiter le cimetière Père Lachaise à Paris etc. Un autre projet financé, cette fois-ci, par le Ministère des Affaires Etrangères, est en préparation et sera présenté par Mme Matczak ultérieurement.

Mme Matczak termine son discours en demandant de rencontrer les membres de l'APESP lors d'une réunion et en souhaitant une bonne année scolaire à tous les élèves.

Mme Matczak remercie ses auditeurs et quitte la réunion.

Mme Guerder passe ensuite la parole à Mme Margirier du cabinet comptable Baizet qui dresse le bilan financier de l'association au 31/08/2019, fin de l'année scolaire précédente. Les parents qui le souhaitent peuvent accéder au bilan détaillé sur le site web de l'association.

Le compte de résultats est le suivant : en recettes l'association a eu des cotisations de scolarités pour 21 912 € (contre 27 367 € l'an passé) et des produits financiers venant de sommes posées sur livret pour 263 € (contre 110 € l'an passé). Une subvention avait été accordée par le Consulat de Pologne l'an passé à hauteur de 450 € et n'a pas été reconduite cette année. La somme totale des recettes s'élève à 22 175 € (contre 23 827 € en 2018).

Les charges d'exploitation sont les suivantes : 42 € en petit équipement (contre 604 € l'an passé), fourniture scolaire pour 358 € (contre 108 € l'an passé), assurance pour 179 €, documentation pour 862 € (contre 2 040 € l'an passé), honoraires comptables de 1 520 € (contre 1 648 € l'an passé), hébergement du site internet 28 € (contre 29 € l'an passé), poste cadeau pour 445 € (contre 384 € l'an passé), participation aux sorties CSI pour 1 723 € (contre 100 € l'an passé), aide aux sorties scolaires pour 4 184 € (contre 5 000 € l'an passé), frais d'affranchissement (68 €), frais de formation professionnelle (40 €), salaire de Mme Borghèse 6 184 € brut et charges sociales 2 335 €, dotation aux amortissements 350 €, frais financiers de 160 €. La somme totale des charges s'élève à 18 482 € (contre 20 163 € l'an passé).

Le résultat de l'année étant de 3 693 € (pour 3.665 € l'an passé).

En ce qui concerne le bilan actif de l'APESP, donc l'ensemble des possessions de l'association, on y retrouve l'immobilisation corporelle (tout ce qui a été acheté depuis le début de l'existence de l'association, p.ex. des armoires ou l'ordinateur) qui vaut aujourd'hui sur le plan comptable 845 €, et les disponibilités bancaires qui s'élèvent à 41 737 € au 31 août 2018. Le bilan passif (ensemble des dettes et des créances) se compose des fonds propres de l'association (réserves pour faire face aux années plus difficiles) qui s'élèvent à 40 285 € et les dettes au 31 août 2019 de 2 297 € (honoraires comptables non facturés à ce jour-là).

Suite à des questions de la salle concernant une baisse éventuelle du montant des cotisations pour les années à venir, une discussion commence pour s'interroger si la somme accumulée sur le livret est justifiée (le niveau de réserves, est-il raisonnable ?). Les parents s'interrogent sur la possibilité de remboursement de l'excédent. Le remboursement partiel de cotisations est possible, c'est une décision qui se prend au niveau associatif. Au cas où l'association se trouverait à être dissoute, l'argent qui se trouve sur le livret serait remis à une autre association avec un but similaire. Mme Margirier explique que la baisse du montant des cotisations est une décision qui se prend au sein de l'association, qu'il y a eu des années où il a été décidé de diminuer le taux des cotisations et qu'on pourrait imaginer une année à cotisations zéro s'il n'y a pas plus d'élèves. Par contre, au regard de l'historique, les baisses du nombre d'élèves survenant après une diminution des cotisations ont nécessité d'augmenter à nouveau ces cotisations. Mme Margirier propose de reconstituer l'historique du montant des cotisations. Aujourd'hui la réserve de l'APESP correspond à deux années de cotisations. Mme Margirier suggère qu'il serait raisonnable de garder environ 20 000 € sur le livret pour faire face à une éventuelle année difficile.

Mme Margirier quitte la réunion alors que la discussion autour du budget de l'association continue. Il est proposé par plusieurs parents présents dans l'assemblée de baisser le montant des cotisations qui présente le même montant qu'il y a quelques années, période où l'APESP couvrait les frais de salaires des enseignants. Il est aussi proposé d'avoir plus de dépenses au profit des enfants ce qui demanderait une plus grande implication des parents dans la vie de l'association. L'argent n'est pas suffisamment dépensé ou le montant des cotisations est trop élevé. Il est important d'équilibrer les dépenses et les besoins.

Mme Guerder propose de faire une année à cotisations zéro. M. Ledóchowski rebondit en faisant une proposition de deux années avec des cotisations réduites de moitié, soit 95,00 € pour un enfant et 160,00 € à partir de deux enfants.

L'assemblée procède au vote d'approbation du bilan financier présenté par Mme Margirier : 15 votes pour, 1 vote contre, 0 abstention.

M. Przewoźniak présente ensuite le budget prévisionnel de l'année 2019/2020. Sont présentées les recettes et dépenses planifiées. Certaines dépenses, comme le bilan financier par cabinet Baizet ou le poste de la bibliothécaire, sont incompressibles. Un budget de 100 €, inférieur à celui des années précédentes, a été prévu pour les matériaux bureautiques. Les dépenses concernant l'achat de livres et de manuels ont également baissé (budget prévisionnel de 1 300 €). Un budget

de 600 € a été prévu pour l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque et d'une caméra. Le budget prévisionnel pour les sorties scolaires et l'organisation des événements pour les élèves, tels que le St Nicolas, l'arbre de Noël ou la fête de l'école (Kermesse) est de 9 140 €. Le budget pour l'organisation du Festival des Jeunes Artistes a été augmenté de 2 000 € à 3 000 €. Des conférences de M. Wierzbicki et de Mme Dziubak sont prévues cette année. Un budget de 222 € est prévu pour la fête de l'Education Nationale et il comporte 6 cartes d'abonnement au cinéma *Comoedia*. Il a été également prévu un budget de 1 400 € pour l'achat d'un cadeau de fin d'année ; un livre en polonais sera offert à chacun des élèves de la section polonaise.

Mme Guidault, la secrétaire de l'association, présente ensuite le bilan moral de l'APESP pour l'année 2018/2019. Sont présentées différentes obligations et actions réalisées par le bureau de l'association :

- tâches administratives incluant la gestion des inscriptions et des cotisations, des finances, de l'emploi d'une bibliothécaire, d'assurance, d'organisation de l'assemblée générale, participation à l'AG de l'ILCP ;
- gestion de la bibliothèque incluant l'achat de nouveaux livres et abonnements aux périodiques (*Krzysztoferek*, *Focus Historia*, *National Geographic Polska*, *Świerszczyk*) ;
- achat de deux caddies pour transporter les livres de bibliothèque ;
- gestion de films vidéos après la suppression du club vidéo de l'école ; les élèves peuvent emprunter les DVD auprès de Mme Frappier ou Mme Borgèse ;
- financement des ateliers proposés aux élèves pendant la pause de midi : origami, lecture de contes, atelier de musique ;
- représentation de la section polonaise au sein de la CSI – réunions avec le Proviseur, conseil de sections, réunions avec les associations des autres sections linguistiques ainsi que des associations générales INTERSEC, PEEP, FCPE ;
- participation à la journée portes ouvertes de la CSI au mois de mars ;
- réunions avec les enseignants de la section polonaise ayant pour objectif de traiter de la vie de la section (achat de livres, de manuels et d'aides pédagogiques, attribution d'aides financières aux événements, voyages et échanges avec les écoles à l'étranger organisés pour les classes) ;
- participation au financement des formations pour les enseignants ;
- organisation des événements pour les élèves : St Nicolas avec les pains d'épice pour les élèves de toutes les sections de l'école élémentaire, l'arbre de Noël, fête de l'école (Kermesse), foire aux livres, fête des enfants (achat d'entrées à Exalto et au bowling pour tous les élèves de la section polonaise) ;
- fête de l'Education Nationale : achat des chocolats pour tous les enseignants de la section polonaise ;
- gestion et actualisation du site internet de l'association ;
- organisation des ateliers avec Mme Joanna Concejo, illustratrice polonaise, pour les élèves de CP à CM1 (le 11 avril 2019) et des ateliers avec Mme Marzena Sowa, auteure de *Marzi*, pour les élèves de 6e, 5e et 4e.

Mme Guerder présente ensuite les projets de l'association pour l'année scolaire en cours. Le Saint Nicolas sera reconduit et organisé par Mme Ćmiel-Dubarry. Deux ateliers sont prévus cette année : un atelier pour les élèves du primaire avec une illustratrice polonaise, Emilia Dziubak et un atelier avec M. Łukasz Wierzbicki, auteur de livres pour les élèves du primaire et du collège. L'APESP participe aux événements organisés par INTERSEC, comme la foire aux livres, le marché de Noël ou la journée portes ouvertes où une aide supplémentaire de la part des parents serait la bienvenue. Le Festival des Jeunes Artistes qui est organisé tous les deux ans, aura lieu cette année à l'extérieur de l'école car le proviseur ne souhaite pas que des événements soient organisés en dehors des heures de travail de l'école. Les recherches d'une salle à louer pour un public de 100-150 personnes sont en cours, idéalement pour le 28 mars ou le 4 avril. Quelques propositions de salles sont avancées, telles que la salle au Musée des Confluences, la salle de l'ENS, la Salle des Fêtes Municipale de la Mulatière « Le Tabagnon ». Cette année, Mme Borghese prévoit une sortie au Musée de l'Imprimerie, Mme Vallet compte présenter un spectacle, Mme Matczak prévoit d'inviter un conférencier sur le sujet de la deuxième Guerre Mondiale.

Mme Guerder précise que cette année la section polonaise compte 121 élèves repartis sur 95 familles : 37 élèves en primaire, 46 élèves au collège et 38 élèves au lycée.

L'un des parents, Mme Cros, quitte la réunion à 19h30.

L'assemblée procède au vote d'approbation de la baisse des cotisations de moitié l'an prochain : 9 votes pour, 5 votes contre, 1 abstention.

Mme Guerder présente l'état actuel du Conseil des parents, elle indique les noms de nouveaux candidats, au nombre de 3 :

- les nouveaux candidats :
- Mme Dorota ADAMOWICZ
Mme Iwona BADOR

Mme Iwona WRÓBEL

- les membres dont le mandat est en cours :

Mme Małgorzata ÓMIEL-DUBARRY

Mme Patrycja EFFANTIN

Mme Romana GUERDER

M. Richard PRZEWOZNIAK

M. Mariusz OLSZA

Mme Marta WALCZAK

Mme Iwona ROULA-KARPIŃSKA

- les membres dont le mandat s'achève mais qui souhaitent renouveler leur mandat :

Mme Joanna GUIDAULT

Mme Małgorzata COURTOIS

- les membres démissionnaires du Conseil des Parents :

M. Tomasz PARTYKA

Mme Anna WŁODARKIEWICZ

- Les membres dont le mandat s'achève et qui ne souhaitent pas renouveler leur mandat :

Mme Małgorzata KORDYS-HOMA

L'assemblée procède au vote, à bulletins secrets, de la liste des nouveaux membres du Conseil des Parents. Les bulletins sont distribués, les parents déposent leurs voix dans une urne. Mme Effantin procède au calcul des scrutins : 15 votes pour, 0 vote contre, 0 vote nul.

La réunion se termine à 20h00.

Romana Guerder (Présidente)

Joanna Guidault (Secrétaire)

